

Arras, le 20 OCT. 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
PÔLE AMÉNAGEMENT DURABLE



Monsieur Matthieu DEWAS
Directeur départemental des territoires
et de la mer
Service urbanisme
100 avenue Winston Churchill
CS 10007
62022 ARRAS CEDEX

Direction de la Mobilité
et des Transports

Service Mobilité

Dossier suivi par :

Cécile NOWACKI

Tél : 03.21.21.51.94

nowacki.cecile@pasdecals.fr

Réf : DMT/SM/U - PN/CN - 2015-9-70829

Objet : Communauté de Communes des Trois Pays
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
Porter à Connaissance

PJ : - Plans

ARRIVE LE
26 OCT. 2015
SERVICE URBANISME

Monsieur le Directeur départemental,

Par délibération en date du 2 avril 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Trois Pays a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Vous trouverez, décrits ci-après, les projets ou éléments relevant de la compétence départementale à prendre en compte lors de la révision de ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Au titre des Espaces Naturels Sensibles

Les éléments à prendre en compte dans le PLUI de la Communauté de Communes des Trois Pays sont les suivants :

I. Le Département a créé les zones de préemption suivantes :

N°	COMMUNE	SITE	NATURE	DATE DE CREATION	SUPERFICIE	SUPERFICIE ACQUISE PAR LE DPT
37	ARDRES	Le Lac	Etangs, taillis	15.02.1982 modifiée délibération du Dpt du 21.11.2011	147,2051	11,2837
63	FERQUES FIENNES	Le Bois de Beaulieu, la Carrière, la Parisienne	Bois, carrière, plan d'eau	04.10.1985 modifiée par Arrêté préfectoral du 30.05.1986	77,9309	0
65	GUINES	Le Marais de GUINES	Marais	22.09.1986 18.05.1989 08.01.1997	251,1266	130,6856
90	ARDRES	Les Bassins de l'Ancienne Sucrierie	Zones humides	21.11.2011	112,7131	11,9315

II. Le Département a acquis le site suivant :

COMMUNE	SITE	SUPERFICIE ACQUISE PAR LE DPT
LONGUEVILLE BAINGHEN	Le Mont Saint-Sylvestre	9,9220

Tous les terrains inclus dans ces sites doivent être classés strictement en zone N, non constructibles.

La superficie totale de la propriété départementale de ces sites est de 152 ha. Vous trouverez ci-joint les plans correspondants.

La propriété départementale est gérée par le Syndicat Mixte EDEN 62 dans le cadre de la convention d'objectifs du dispositif partenarial liant le Conseil Général et le Syndicat Mixte EDEN 62, renouvelée en mars 2014. Ce dispositif est basé sur la mise à disposition au Syndicat Mixte EDEN 62 des propriétés départementales intégrées à la politique des Espaces Naturels Sensibles. A ce titre, EDEN 62 assure toutes les responsabilités du propriétaire.

III. Mise à disposition de terrains :

1) Sur la commune d'HARDINGHEN, un terrain communal cadastré section A 1298p, d'une superficie de 10 ha, est géré par EDEN 62.

2) Sur la commune de GUINES, des terrains appartenant à la société des Eaux de CALAIS sont mis à disposition du Syndicat Mixte EDEN 62 pour une superficie totale de 4 ha 60 a 60 ca.

IV. Actualisation des zones de préemption :

Un projet d'actualisation de l'ensemble des zones de préemption a été adopté par le Conseil Général du 26 novembre 2007. Il a été proposé :

- de supprimer la zone de préemption « Le Bois de Beaulieu, la Carrière, la Parisienne » à FERQUES et FIENNES créée par arrêté préfectoral du 4 octobre 1985. Cependant, cette zone a été maintenue compte tenu de l'avis défavorable des deux communes à la suppression mais le Département n'y interviendra plus et renoncera systématiquement à son droit de préemption dans cette zone ;

- de modifier les zones de préemption « Le Marais de GUINES » à GUINES, après consultation de la commune ;

- de créer la zone de préemption sur la Cuesta du Boulonnais intégrant le site du Mont Saint-Sylvestre sur les communes de LONGUEVILLE et BAINGHEN. Les communes seront saisies sur ce projet.

Propriétés immobilières départementales

Sont inscrits au fichier géré par le Département les terrains et bâtiments suivants : (voir tableau ci-joint).

Véloroute et voie verte

L'EuroVélo n°5 LONDRES – BRINDISI traverse le territoire. Un tronçon existe entre COULOGNE et GUINES. Des études et travaux sont en cours entre GUINES et ARDRES (en vert sur le plan des fuseaux joint).

Circuits cyclotouristiques

Les circuits cyclotouristiques « la colonne Blanchard », « la chapelle Saint-Louis » et « les 5 ruisseaux » traversent le territoire (plans joints).

PROPRIETES IMMOBILIERES DEPARTEMENTALES

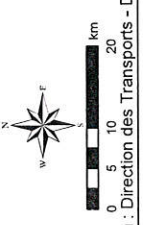
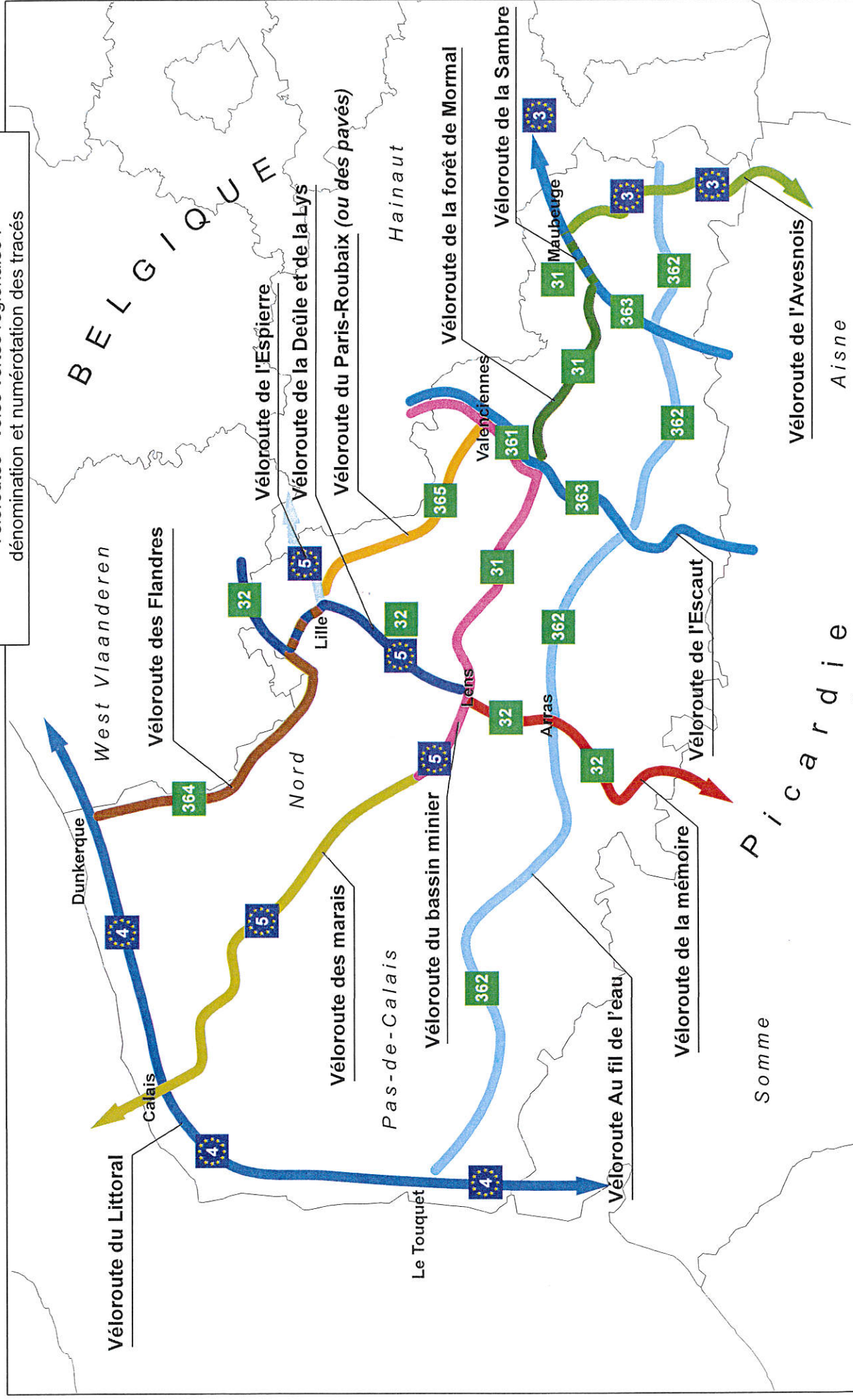
Communauté de Communes des Trois Pays

ANDRES	
A 39, 40	Lieudit « Les Bas Près » Affectés à la zone de préemption « Le Marais de Guînes »
ARDRES	
AO 312	7 avenue de Saint-Omer Dépôt bâti affecté à la Maison du Département Aménagement Durable du Calaisis
AR 272	Lieudit « La Ville »
AR 356	Lieudit « La Ville »
AR 354	Lieudit « La Ville »
AR 352	Lieudit « La Ville » Bail à construction au profit de Pas-de-Calais Habitat
AP 69	251 rue du Général de Gaulle
AP 72	Lieudit « La Ferme du Woohay »
AP 60	Lieudit « La Ferme du Woohay »
AP 84	Lieudit « Le groupe scolaire »
AP 87	185 avenue du Général de Gaulle Affectés au collège de l'Europe
AT 237, 238, 239	Lieudit « Le Palentin »
AT 271, 273	Lieudit « Le Palentin »
AT 280, 282, 283, 284	Lieudit « Le vivier »
AT 293, 294, 299	Lieudit « Le vivier »
AT 300, 302, 304 à 306, 309, 310	Lieudit « Le vivier »
AT 321, 322	Lieudit « Le vivier »
AT 417 à 425	Lieudit « Le vivier »
AT 429 à 432	Lieudit « Le vivier » Affectés à la zone de préemption « Le lac d'ARDRES »
AUTINGUES	
A 126	Lieudit « Le plat d'or »
A 545	Lieudit « Le plat d'or »
A 640	Lieudit « Le plat d'or » Dépôt bâti affecté à la Maison du Département Aménagement Durable du Calaisis
BAINGHEN	
B 280	Lieudit « Val Damie »
B 409, 410, 411	Lieudit « Côté Misoute » Affectés à la création d'une zone de préemption
GUINES	
AL 63, 64, 65	Lieudit « Le Fort »
AL 70, 71, 72	Lieudit « Le Fort »
AL 80 à 83	Lieudit « Le Tahonet »
AL 92, 93	Lieudit « Le Tahonet »
AL 105	Lieudit « Le Tahonet »
AL 106	Lieudit « Le Clairvillers »
AL 107, 108, 109	Lieudit « Le Tahonet »
AL 119, 120	Lieudit « Le Tahonet »
AL 139	Lieudit « Tournepuits »
AL 146, 147	Lieudit « Le Tahonet »
AM 1, 2, 7	Lieudit « Tournepuits »
AM 14 à 19	Lieudit « L'enfer »
AM 54 à 59	Lieudit « Tournepuits »
AM 66	Lieudit « Tournepuits »
AM 73, 74, 75	Lieudit « L'enfer »
AM 77, 78, 79	Lieudit « L'enfer »

AM 81, 82, 83	Lieudit « L'enfer »
AM 85, 87	Lieudit « L'enfer »
AN 387	Lieudit « La Commune »
AN 394 à 400	Lieudit « La Commune »
AN 401, 402, 403	Lieudit « La Commune »
AN 424	Lieudit « La Commune »
AN 426, 427, 428	Lieudit « La Commune »
AN 440	Lieudit « La Commune »
AN 494, 497	Lieudit « La Commandance »
AN 510, 511	Lieudit « La Commune »
AN 566, 567	Lieudit « La Commune »
AN 685, 687	Lieudit « La Commune »
AN 864	Lieudit « la Commandance »
AO 61	Lieudit « La Commune »
AO 91, 92	Lieudit « La Commune »
AO 96 à 99	Lieudit « La Commune »
AO 100 à 104	Lieudit « La Commune »
AO 113	Lieudit « La Commune »
AO 117 à 120	Lieudit « La Commune »
AO 122 à 125	Lieudit « La Commune »
AO 369, 370	Lieudit « La Commune »
AO 372, 374, 376	Lieudit « La Commune »
AO 398, 399	Lieudit « La Commune »
AP 38	Lieudit « Clairsou »
AR 2	Lieudit « Tournepuits »
	Affectés à la zone de préemption « Le Marais de Guînes »
AE 184	39 rue de Verdun
	Centre d'entretien routier affecté à la Maison du Département Aménagement Durable du Calais
AE 26	Boulevard Delannoy
	Caserne de gendarmerie mis à disposition de la Société Nationale Immobilière par bail emphytéotique
AE 40, 41	Boulevard Delannoy
AE 172	Lieudit « Le Couvent »
AE 187	Lieudit « Le Couvent »
	Affectés au collège « Les Quatre Vents »
HOCQUINGHEN	
A1	Lieudit « Le Blanc Pays »
	Sans affectation
LICQUES	
D 109	Lieudit « Canchy »
D 557	Lieudit « Les Arteaux »
E 88	Lieudit « La Commune »
E 1127, 1128	Lieudit « Les Arteaux »
E 1133	Lieudit « Les Arteaux »
	Sans affectation
E 1161, 1162	98 impasse de la Gare
	Centre d'entretien routier affecté à la Maison du Département Aménagement Durable du Calais
E 750, 751	Lieudit « La Commune »
E 811p	Rue du Collège
	Affectés au collège Jean Rostand et mis à disposition du Département

LOUCHES	
C 370	Lieudit « Le Vivier »
	Accès au dépôt bâti d'AUDINGHEN affecté à la Maison du Département Aménagement Durable de l'Audomarois
NIELLES-LES-ARDRES	
ZD 9	Lieudit « La becque de Nielles »
	Sans affectation

Véloroutes - voies vertes régionales :
dénomination et numérotation des tracés



Sources :
- Limites administratives : © IGN - BD Cartho © 2002
Autorisation IGN N° 60.07008 - 2000/CUGX/76-81 - Marche n°9158
Réf. : DTR/JT - INFRA-NK - Véloroutes noms tracés - 151208.pdf

Prospective - Plan - Evaluation
SIGALE
RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

Transports

Réalisation : Direction des Transports - Décembre 2008

CALAISIS



Curiosités :

Licques : Capitale de la Dinde depuis le XVIIème siècle.
Franchissez les ruisseaux et découvrez les églises qui jalonnent ce circuit.



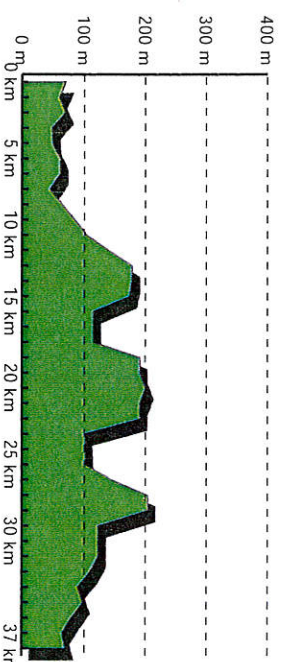
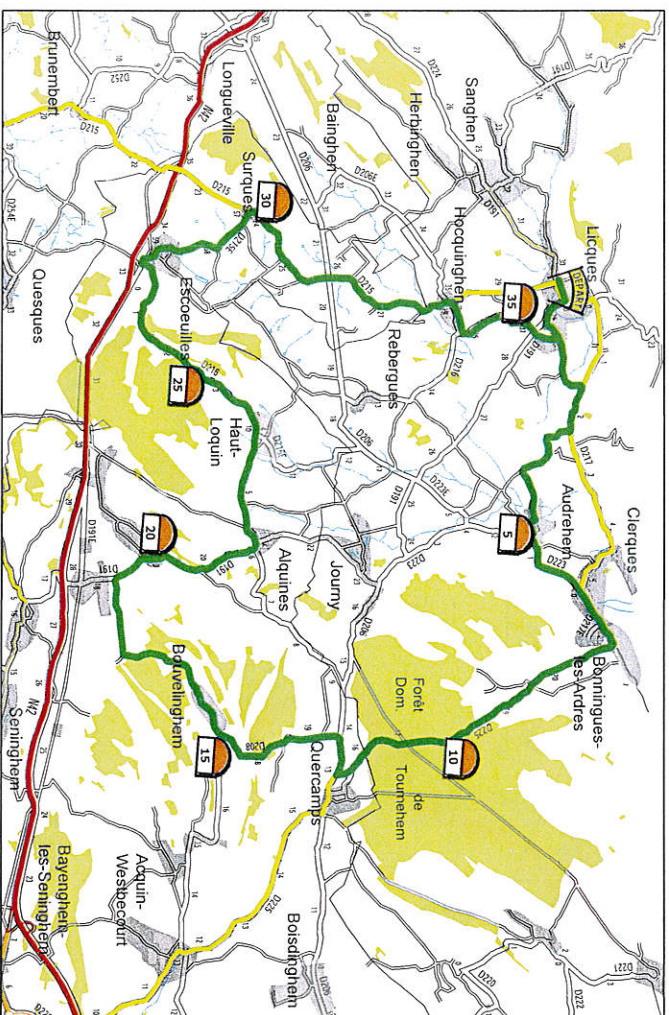
Place du Général de Gaulle (mairie) 62850 Licques



Distance : 37 km



Temps moyen : 3H30
à 4H00



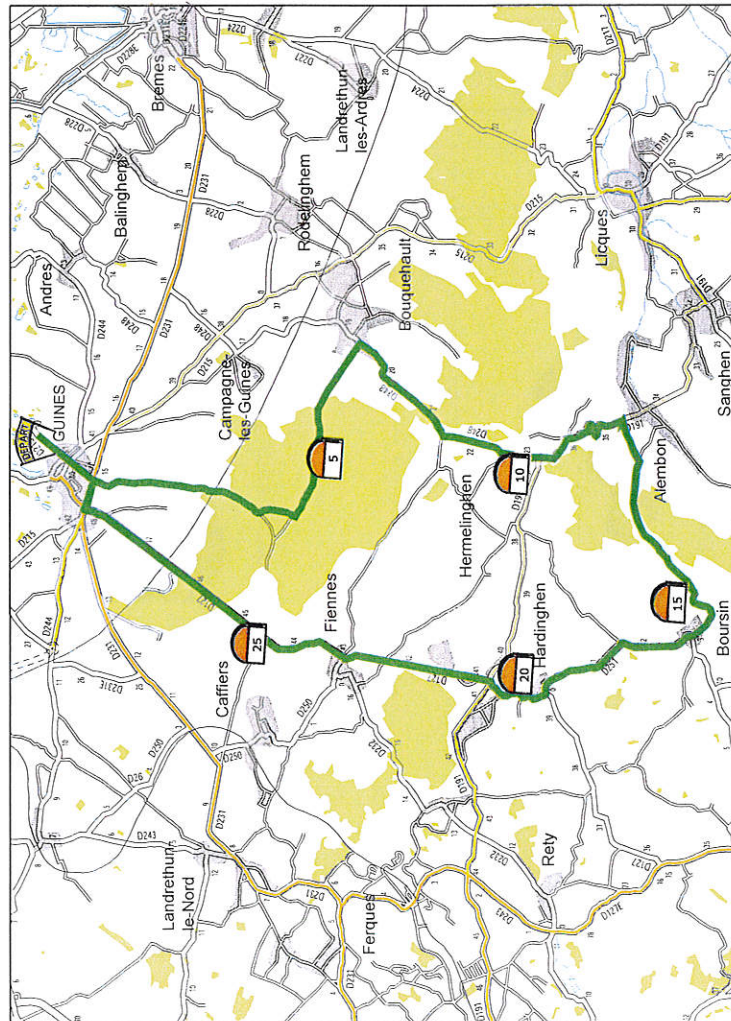
Office de Tourisme : Guînes tél.03 21 35 73 73

tous droits réservés. 2004. Conseil général du Pas-de-Calais . pasdecalais.fr



Curiosités :

Guînes : le Marais, le Musée Emile Villez, le village Saint Joseph, la Colonne Blanchard.
 Fiennes : le Mont de Fiennes permet de scruter l'horizon, le site des Caps et les côtes Anglaises.



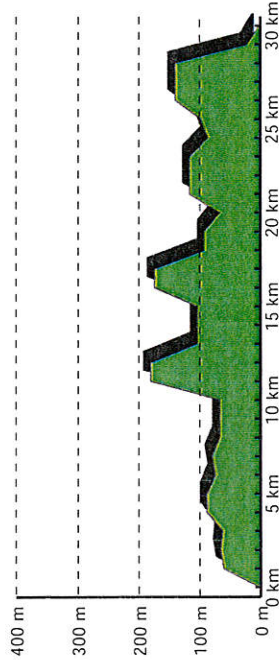
Boulevard Blanchard 62340 Guînes



Distance : 30 km



Temps moyen : 3H00



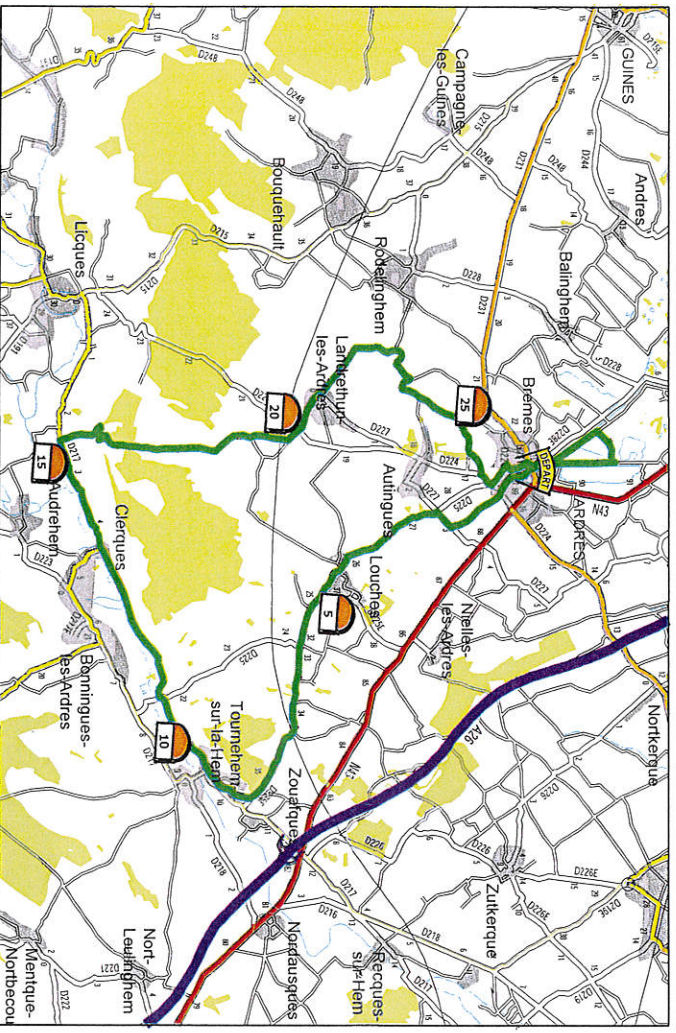
Office de Tourisme : Guînes tél.03 21 35 73 73

CALAISIS

←
**LA CHAPELLE
SAINT LOUIS**
o
o

Curiosités :

Ardres : la place de l'église, les nombreuses fermes au lait de chaux qui jalonnent ce circuit.
Tournehem-sur-la-Hem : Chapelle St Louis.



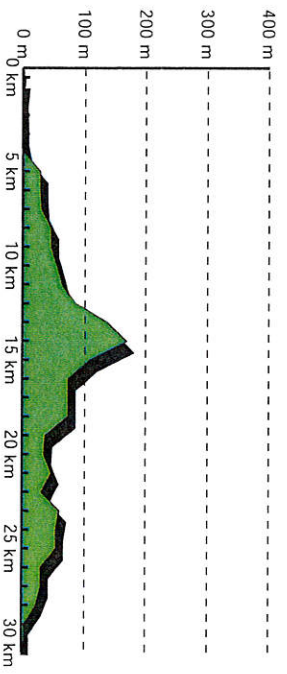
Esplanade du Maréchal Leclerc 62610 Ardres



Distance : 30 km



Temps moyen : 3H00



Office de Tourisme : Ardres tél.03 21 35 28 51

tous droits réservés. 2004. Conseil général du Pas-de-Calais : pasdecalais.fr

